

No. 6362

Reçu le 18.07.2022

Traduit par les Pirates

**Réponse commune du ministre de la Sécurité intérieure, Henri KOX,
de Madame la Ministre de l'Intérieur, Taina BOFFERDING,
et de Madame la Ministre des Finances, Yuriko BACKES,
à la question parlementaire no. 6362 du 16 juin 2022
de l'honorable Député Marc GOERGEN sur le
« Centre d'intervention commun pour la police et le CGDIS entre Bascharage et Pétange »**

Comme déjà mentionné dans la question parlementaire no. 5328, le dossier est traité du côté de l'État par le Comité d'acquisition du ministère des Finances et du côté du CGDIS par le Conseil d'administration de ce dernier. Dans l'hypothèse que ce projet ne devrait pas se concrétiser, des solutions alternatives seront recherchées.

Luxembourg, le 18 juillet 2022